



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation :
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de master



Diplôme de deuxième cycle supérieur
Écriture et Composition

Conservatoire national supérieur
de musique et de danse de Paris

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du
3 novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section
des Formations et des diplômes

*Au nom du comité d'experts d'évaluation
des formations conduisant à un diplôme
valant grade de master du Conservatoire
national supérieur de musique et de danse
de Paris, son président,*

- Jean-Dominique Marco

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris - CNSMD de Paris
209 avenue Jean Jaurès - F-75019 Paris

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation du diplôme

Le diplôme *Ecriture et Composition* est un des cinq parcours en 2^{ème} cycle supérieur qui confèrent le grade de master, offerts par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) de Paris. Cette formation qui distingue nettement deux parcours, l'un en écriture, l'autre en composition, repose sur des exigences de connaissances et de compétences tant à l'entrée qu'à la sortie du cursus. Pour les étudiants du parcours « Écriture », il s'agira de maîtriser les principales grammaires musicales et leur mise en œuvre ; pour ceux du parcours « Composition », de réaliser une création accompagnée d'une réflexion sur le processus à l'œuvre. Les deux parcours sont bâtis sur une même architecture : des disciplines principales, des disciplines transversales et des disciplines complémentaires. L'enseignement est enrichi d'une découverte des milieux professionnels grâce à un portefeuille de conventions établies et bénéficie de l'environnement recherche du bassin parisien.

Synthèse de l'évaluation

Evaluation réalisée en 2013-2014

- Appréciation globale :

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Cette mention propose deux spécialités « Écriture » et « Composition », articulées autour de quatre composantes : les disciplines principales, complémentaires, transversales et une optionnelle. Les disciplines transversales sont communes. Pour la première spécialité, les 1^{er} et 2^{ème} cycles sont proposés en un seul cycle de cinq ans qui peut être suivi d'un 3^{ème} cycle. En revanche, pour la seconde spécialité, les deux cycles peuvent être suivis d'un 3^{ème} cycle. L'articulation est cohérente entre les deux cycles, le second cycle valorisant la spécialisation des étudiants. A choisir parmi treize, la discipline complémentaire optionnelle permet d'élargir les compétences des étudiants. Si leur choix se porte par exemple sur *Musique à l'image*, ils pourront s'orienter progressivement vers le diplôme post-master de *Composition de musique à l'image* proposé à l'issue de l'obtention du master. Les disciplines complémentaires transversales sont les mêmes pour les deux spécialités.

La formation décline donc de façon distincte les deux spécialités tant par l'offre des cours que par les équipes pédagogiques, les modalités de contrôle et la nature des travaux de fin d'année. Il y a ainsi juxtaposition de deux formations même si les contacts existent grâce à des mutualisations qui favorisent les échanges entre étudiants de la formation et entre ces étudiants et ceux d'autres formations du même Conservatoire. Objectifs et modalités pédagogiques en sont dès lors tout autant distingués.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

La formation *Ecriture et Composition* occupe une place singulière sur le territoire national, jouissant d'une forte attractivité et d'une image positive véhiculée par la réputation du Conservatoire. Les équipes pédagogiques sont recrutées à un niveau particulièrement exigeant et bénéficient de réseaux solides tant avec des institutions de recherche musicale qu'avec des organes de production et de diffusion. Les étudiants sont ainsi projetés dans un réseau dense d'échanges, de conventions qui leur permettent d'effectuer des stages de

familiarisation avec le monde de la recherche et le monde professionnel. Ici aussi, les deux spécialités sont nettement distinctes : si la formation « Ecriture » peine à s'inscrire dans une voie professionnalisante en dehors de l'enseignement, la formation « Composition » s'est ouverte vers des milieux professionnels diversifiés.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

Il convient encore de distinguer les deux spécialités sur ce critère. La formation à la composition s'étale sur la très longue durée, plus de la moitié des étudiants poursuivant en 3^{ème} cycle. La formation « Ecriture » oriente quant à elle très fortement vers les métiers de l'enseignement. Le constat demeure cependant identique : les diplômés n'éprouvent visiblement pas de difficulté à s'insérer rapidement après l'obtention de leur diplôme. La spécialité « Composition » jouit d'une forte présence d'étudiants étrangers. Les unités d'enseignement *Aspect pratique du métier* (évaluation attestation) et *Mise en situation professionnelle* faite par sessions ou sous forme de stage (évaluation écrite et orale) ainsi que le travail d'étude personnel (TEP) suivi par un tuteur (mémoire noté) permettent aux étudiants de connaître et de s'adapter au milieu professionnel musical national et international.

Il existe de nombreux partenariats de collaboration artistique permettant l'accompagnement professionnel des étudiants du CNSMD de Paris, des échanges, des résidences, des programmes communs avec 160 manifestations hors les murs. Les plus importants pour les étudiants d'écriture et de composition sont l'Ensemble intercontemporain qui accompagne les étudiants dès le début de leur composition jusqu'au concert, la Cité de la musique et la Salle Pleyel où leurs compositions peuvent être jouées en concert, et l'atelier vocal de l'Opéra national de Paris qui prévoit la création d'un opéra composé par quatre étudiants de la classe de composition. Ce sont autant d'opportunités pour les étudiants de faire connaître au public leur musique.

Le taux d'insertion professionnel est excellent : seul 1 diplômé sur 48 (32 sondés) est sans emploi, sans que ne soit précisée sa situation. La moitié d'entre eux a intégré le marché du travail, en majorité comme enseignants ou accompagnateurs, l'autre moitié poursuivant ses études principalement dans la même spécialité. Ensuite vient le métier de compositeur, souvent cumulé avec un autre métier du secteur musical. On compte 10 emplois sur 17 qui sont occupés en France. L'objectif des étudiants de travailler dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel, de l'enseignement, de la recherche ou de poursuivre ses études semble donc atteint.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique, très étoffée, est soutenue par une structure administrative efficace. Elle a veillé à poser les jalons essentiels du parcours de formation afin de permettre aux étudiants de prendre conscience des enjeux auxquels ils seront confrontés, mais aussi de leur donner les outils pour mesurer dans des domaines où cela s'avère singulièrement complexe les attentes et les exigences du diplôme. Des rencontres entre étudiants et enseignants ponctuent le cursus permettant des adaptations pédagogiques. Il ne semble cependant pas qu'une évaluation par les étudiants ait été mise en place. De même, le dossier fourni pour l'évaluation ne fait pas figurer d'autoévaluation au sens traditionnel du terme. Néanmoins, la description des attendus pédagogiques révèle une réflexion en profondeur de la part de l'équipe enseignante.

Le CNSMD de Paris est doté depuis 2011 d'une direction de la recherche pour ainsi créer des programmes de recherche et s'associer à des laboratoires extérieurs. Les lieux et les partenaires de recherche sont nombreux : le CREC (centre de recherche d'édition du conservatoire), le service audiovisuel et la médiathèque du CNSMD de Paris, l'Institut de recherche et de coordination acoustique/musique (Ircam), la Cité de la musique, les Universités Paris-Sorbonne et Paris-Sciences et Lettres, ou encore le programme SACRe (Sciences, arts, création, recherche). Tous les étudiants suivent un cours de méthodologie de recherche et maîtrisent les outils informatiques. Le TEP équivalent au mémoire est encadré par un professeur tuteur / directeur de recherche. Le rendu est plus artistique de par son contenu mais utilise les outils méthodologiques de recherche habituels. La relation à l'interprète et au public est un sujet de recherche particulièrement intéressant pour le compositeur, plus spécialement la recherche d'une écriture idéale pour transmettre au plus juste à l'interprète le respect de sa composition.

Il n'existe pas encore de conseil de perfectionnement. En revanche, un conseil pédagogique, composé du directeur et de représentants des étudiants, des enseignants et des invités ponctuels éventuels du directeur du CNSMD de Paris, donne son avis sur le règlement des études et le règlement intérieur des étudiants.

- Points forts :
 - La formation maintient un haut degré d'exigences et conserve une place singulière dans le paysage de l'enseignement musical tout en évitant un renfermement sur soi.
 - L'attractivité de la formation tant sur le plan national qu'international.
 - La qualité de la réflexion pédagogique et l'accompagnement des étudiants.

- Points faibles :
 - La juxtaposition de deux cursus.
 - La nature exacte des stages (objectifs recherchés) et l'absence de leur évaluation.
 - L'impossibilité d'accéder au 2^{ème} cycle d'écriture pour des étudiants n'ayant pas accompli le 1^{er} cycle au CNSMD de Paris.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait sans doute utile de repenser les deux cursus de façon intégrative afin d'éviter des clivages entre deux objets visiblement pensés de façon distincte : la maîtrise des grammaires musicales et la création musicale. Une telle reconfiguration ne devrait évidemment pas gommer les spécificités des spécialités qui débouchent sur des parcours professionnels distincts. Sans doute est-ce en repensant l'architecture globale (par la possibilité d'intégrer les deux cursus et pas seulement celui de composition au niveau du 2^{ème} degré, par exemple), en redéfinissant le rôle que joue la connaissance des grammaires musicales dans l'éducation musicale de façon générale, en suscitant une intégration plus forte de ce diplôme dans l'ensemble des formations, mais aussi par d'autres voies qui pourraient être proposées tant par un conseil de perfectionnement (qu'il conviendrait de mettre en place comme véritable outil de pilotage) que par une autoévaluation diligentée de façon homogène pour les deux cursus que se dessineront des perspectives nouvelles pour cette formation. S'il n'est pas simple d'imaginer ce que sont des stages pour des étudiants en classe d'écriture ou en classe de composition, il serait néanmoins utile de disposer d'informations plus détaillées sur la nature de ces expériences menées en milieu professionnel et sur la façon de les évaluer.



Observations de l'établissement

**Observations du Conservatoire de Paris
sur les rapports d'évaluation des formations conduisant à
un diplôme conférant le grade de master**

**Rapport d'évaluation sur la formation
Ecriture et composition**

Synthèse de l'évaluation

• Appréciation globale

Pilotage de la formation

- *La juxtaposition de deux cursus*

Au même titre qu'on distingue dans la formation Interprètes de la musique les parcours Instruments anciens et Jazz et musiques improvisées par exemple, le Conservatoire a pris le parti de réunir dans un même diplôme comprenant deux parcours différents les métiers de l'écriture et de la composition, l'un attaché à des langages dits « classiques », l'autre résolument orientés vers la création contemporaine.

Ainsi, la formation Ecriture et composition offre un diplôme avec deux directions distinctes aux objectifs et finalités clairement identifiés, qui préparent l'un et l'autre à des métiers autonomes ; il ne s'agit pas de deux cursus complémentaires et c'est la raison pour laquelle les modalités d'accès et de déroulement de chacun des parcours sont fortement personnalisés, tout en conservant un tronc commun de disciplines transversales.

- *La nature exactes des stages (objectifs recherchés) et l'absence de leur évaluation*

Cf. Observations sur le rapport global sur l'évaluation des formations, Synthèse de l'évaluation, point 2 : Positionnement de l'offre dans l'environnement : *Manque de précision du dossier fourni quant à la nature des stages et sur leur évaluation par ceux qui les pilotent.*

- *L'impossibilité d'accéder au 2^e cycle d'écriture pour les étudiants n'ayant pas accompli le 1^{er} cycle au CNSMD de Paris*

Cette remarque du comité d'experts n'est pas exacte et ne correspond pas à la pratique. En effet, si le cursus complet d'écriture comprend, réunis en un seul parcours de 5 années, les 1^{er} et 2^e cycles supérieurs pour cette spécialité sans étape intermédiaire de fin de 1^{er} cycle – et il importe de noter à ce propos que le DNSPM (diplôme national supérieur professionnel de musicien délivré en fin de 1^{er} cycle supérieur) n'existe pas pour l'écriture – il n'en reste pas moins possible pour l'élève admis de solliciter dès son entrée dans le parcours une réduction de la durée des études par validation d'acquis antérieurs et d'accéder ainsi directement à la partie correspondant au 2^e cycle supérieur du parcours.

Cf. ci-dessus pages 4 et 5 : extrait du règlement des études 2014, article 10 relatif à la validation d'acquis antérieur

Remarques - à titre exceptionnel - sur les recommandations pour l'établissement :
Il serait sans doute utile de repenser les deux cursus de façon intégrative afin d'éviter les clivages entre deux objets visiblement pensé de façon distincte [...]
A ce propos, le Conservatoire tient à préciser avec insistance que l'organisation actuelle du parcours Ecriture et composition présentée dans le dossier est précisément le fruit d'une nouvelle réflexion menée récemment sous la conduite du directeur dans le but d'articuler au plus près des métiers visés le parcours de chacune des deux spécialités. A titre de comparaison, la formation Interprète de la musique décline elle aussi des parcours fortement personnalisés selon les spécialités : dans ce domaine, cette situation semble parfaitement admise : il importe - vraiment - qu'il en soit de même pour la formation Ecriture et composition proposée ici : en effet, c'est à l'usage d'une organisation plus intégrée qu'il est apparu indispensable de repenser les deux cursus selon le nouveau schéma présenté dans le dossier de demande de renouvellement du grade de Master.

Fait à Paris le 11 septembre 2014



Bruno Mantovani, directeur